



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

*L'an deuxième de la République Française.*

Du Mardi 17 Septembre 1793.

## FRANCE.

*De Strasbourg, le 12 septembre.* — Ce matin à 5 heures et demie on a commencé à canoner la ville et le village de Kehl avec 23 pièces de différens calibres. La canonade a duré pendant 3 heures consécutives sans interruption. Un peu après 8 heures on a remarqué un incendie considérable dans la ville de Kehl. — Le feu continue sur divers points.

*Du camp de Blies - Castel, le 5 Septembre.*

Je suis obligé de vous envoyer comme l'on dit, la petite laitue. Il ne se passe rien de considérable dans notre armée. L'ennemi en avançant sans cesse et en se retirant sans coup férir, n'a eu jusqu'ici d'autre dessein que de nous fatiguer : bivouaquer et être de garde, être de garde et bivouaquer, voilà notre existence. Notre cavalerie légère a repoussé souvent celle des ennemis. Il n'y a qu'un instant qu'une colonne prussienne se dévidoit pour aller du côté de Landau. Notre artillerie légère l'a dévidée de nouveau. Le château sur lequel elle s'adossoit, a été criblé d'obus. La perte des ennemis est évaluée à 300 hommes. Il ne nous ont tué qu'un cheval.

Nos gardes avancées se voient et souvent s'amusement. La désertion est considérable chez les Prussiens et les Autrichiens. Elle se manifeste sur-tout dans les régimens d'Eben et de Blankenstein. Les subsistances leur manquent ; ils n'ont qu'une livre de pain par jour, et une livre de viande par semaine. nous espérons retourner sous peu à Sarbruck. Hier on attendoit 300 hommes de la masse. Gare à l'*ingenti mole ruit* de Xénophon. Il faut que cette masse soit bien organisée, et qu'on mette à la tête, des officiers et un état-major bien instruits.

*De Heiligenstein, Bas - Rhin, le 11 Septembre.*

Je m'empresse de vous faire part d'un trait de civisme dont j'ai été aujourd'hui témoin oculaire. Nos braves citoyens de 18 à 45 ans, ont été à peine en marche, pour voler au secours de la patrie menacée de tant d'ennemis que six femmes patriotes sont venues offrir leurs services, pour faire les patrouilles avec les hommes que leur âge, ou des raisons majeures avoient retenu auprès de leurs foyers. Quinze filles se sont présentées un moment après, faire le même offre, et se sont engagées à soulager également en veillant à la sûreté de l'endroit, le petit nombre d'hommes qui nous est resté. — Voilà

de véritables citoyennes. C'est avec un vrai plaisir que je vous annonce les faits, en vous invitant de les insérer dans vos feuilles.

Signé, Gopp, maire.

*D'Avignon, le 6 septembre.*—Les nouvelles journalières que nous recevons de l'armée de la République, campée aux environs de Toulon, sont toujours de plus en plus satisfaisantes : le blocus continue à s'effectuer, et l'armée se renforce journellement. Aujourd'hui huit cent jeunes gens du district du Saint-Esprit sont partis d'Avignon, pour aller grossir le nombre des républicains que l'étendard tricolor réunit sous les ordres du brave Carteaux. Cette jeunesse, animée d'une ardeur guerrière et patriotique, enflammée par ses chants et son exemple, le long de sa route, le courage attiédi des citoyens pusillanimes, et présage à la liberté les plus heureux succès. Leurs concitoyens les attendent avec la couronne civique. Puissent-ils la recevoir bientôt de leurs mains.

*Précis des évènements de Lyon, des 30 et 31 août dernier, adressé par les représentans du peuple en station au camp de la Guillotière, à leurs collègues, envoyés par la convention nationale dans les départemens méridionaux présentement à Marseille.*

« Lyon est bombardé toutes les nuits ; nous avons fait sauter l'arsenal, et avec lui le quartier environnant : il y avoit dans ce bâtiment des barils de poudre, des provisions, des cartouches, des obus chargés ; tout a sauté, et nous a donné un spectacle que jamais le Vésuve et l'Étna n'ont présenté aux mortels dans la fureur de leurs irruptions ; 200 personnes ont péri dans le feu et dans les décombrés. Le peuple crioit paix et miséricorde ; mais les coquins qui dominent . . . répriment l'élan du peuple vers nous. On incarcère tous ceux qui parlent de se rendre, on en fusille chaque jour. Les scélérats ! ils ne se rendront qu'à la dernière extrémité. Aussi sommes-nous résolus de brûler la ville d'un bout à l'autre. Une suspension d'armes ayant été accordée par nous le 25 du courant à Lyon, les muscadins ont eu la lâcheté de rompre la trêve en tirant sur nos troupes deux jours après. Huit cents femmes furent solliciter la paix, le commandant de

Pressy, et le comité populaire leur répondirent par une décharge à mitraille. Les malheureux détenus à Saint-Joseph ont été brûlés, après avoir été garottés, afin qu'ils ne pussent s'échapper : cent vingt patriotes ont été guillotines, pendant la trêve ; à la même époque ils ont fait une irruption du côté de St. Etienne, mais un escadron de dragons les a taillés en pièces, 13 ont été pris, un de leurs chefs ci-devant garde de Capet, appelé Servan, a été saisi ; ils ont tous été fusillés ; déjà la partie de la Cité qui est entre Perache et l'hôpital n'est plus qu'un monceau de ruines ; déjà la partie droite de l'hôpital a reçu un échec considérable ; nous poussons nos travaux sur la droite et successivement nous brûlerons tous les quartiers. Il n'y a pas de nuit où nous ne mettions le feu dans 4, 5 et 6 endroits en même-tems.

Les Lyonnais ne sont pas prêts à se repentir d'avoir cherché de l'appui dans la horde des brigands et émigrés qu'ils ont appelés. Ceux ci se sont rendus maîtres de tout dans la ville, ils y commandent despotiquement ; ils mettent le négociant et le propriétaire à contribution ; il faut que chaque jour 500 mille livres soient apportées pour dépense, ce tribut est quotidien. Ces hommes armés prennent à discrétion partout ; ils casernent de force les citoyens ; celui qui résiste ou dit un mot est incarcéré ou fusillé ; le peuple Lyonnais voudroit se rendre, mais il est soumis aux émigrés et à leurs scélérates, qui sont à discrétion chez lui. La garnison de Valenciennes est arrivée, elle est composée de 10,000 hommes et *ça ira*. Nous venons de requérir la municipalité de la Guillotière, conjointement avec un commissaire *ad hoc*, de mettre les scellés dans toutes les maisons de campagnes appartenantes à des Lyonnais dans les environs ; nous avons ordonné qu'on batte les bleds de ces ennemis du genre humain. Victoire ! le peuple du district de St. Etienne s'est levé. La garnison Lyonnaise est massacrée, et le reste en fuite. La ville et la manufacture sont en notre pouvoir ; nous ne manquerons pas d'armes, et *l'avogne* y fait arrêter tous les scélérats qui ont opprimé le peuple.

Signés, Dubois Crancé, Gauthier.

Paris. La société révolutionnaire des citoyennes séante aux Charniers Saint-Eustache, vient lire

à la commune une pétition contenant plusieurs demandes :

1°. Que les filles publiques soient renfermées, leurs maisons sont des nids de muscadins, et les pétitionnaires exigent qu'elles soient puiffées au phisique et au moral.

2°. Que les femmes d'émigrés soient aussi renfermées, vu qu'elles ne sont pas moins suspects que leurs maris. Le conseil applaudit au zèle des pétitionnaires et à leurs bonnes intentions.

§ Dans la séance des amis de la constitution, du 11 de ce mois, un citoyen a dessiné ainsi le portrait du général Tunck.

» Tunck, ci-devant huissier à Bordeaux, a été pour divers délits chassé de cette ville et de beaucoup d'autres. Nouveau *dom Juan*, il épousoit toutes les femmes qu'il rencontroit, non pas à la vérité pour étendre ses conquêtes amoureuses, mais bien pour se procurer le plus d'argent possible.

Il avoit le bonheur d'être né dans la classe du peuple; mais pour faire réussir ses projets, dans un temps où l'on croyoit bonnement qu'un noble étoit d'une nature supérieure à un roturier, il ne rougit pas de prendre, dans les différens contrats qu'il a passés, les titres de duc, de comte, de marquis; s'il eût trouvé une millionnaire, il eût probablement été jusqu'à l'altresse. Des croix de Malthe, de Saint-Louis, décoroient alternativement son costume: et il résulte de ces divers mariages dont on a levé les extraits, que le général exploitant a des femmes et des enfans dans différens cantons de la république ».

#### C O N V E N T I O N N A T I O N A L E

( Présidence du citoyen Billaud-Varennes. )

*Addition à la séance d'hier.*

Jambon-Saint-André se plaint de ce que les décrets rendus en faveur des veuves, femmes et enfans des défenseurs de la patrie, restent sans exécution; pour l'accélérer, il propose et la convention adopte les mesures suivantes:

Les municipalités des chefs-lieux de canton seront désormais chargées de l'administration de tous les secours que la Loi attribue aux veuves, aux femmes, enfans, pères et mères des défenseurs de la patrie, à l'effet de quoi

les municipalités se concilieront avec les autres municipalités de canton, correspondront directement avec le ministre de l'intérieur, qui leur fera passer sur-le-champ les fonds nécessaires pour remplir l'objet de la loi, sous leur responsabilité.

Les administrations de département qui auroient déjà reçu les fonds pour fournir aux secours dus aux veuves, femmes et enfans des défenseurs de la patrie, seront tenus, dans les 24 heures, après la réception du présent décret, de faire la répartition des sommes qu'ils ont reçues entre les municipalités de chef-lieu de canton de leur arrondissement, et dans trois jours de faire parvenir lesdites sommes à leur destination, sous la responsabilité individuelle du procureur-général-syndic de chacune de ces administrations.

Le ministre de l'intérieur rendra compte tous les huit jours, au comité des finances, des fonds par lui versés entre les municipalités de chef-lieu de canton, et des distributions qui en auront été faites, et le comité des finances en fera son rapport tous les mois à la convention nationale.

La convention nationale met à la disposition du ministre de l'intérieur, cinq millions, indépendamment des sommes qui lui ont été remises pour fournir aux secours ci dessus énoncés.

Barete communique des lettres qui prouvent qu'il existoit un complot pour livrer Strasbourg comme Toulon l'avoit été. Heureusement la mèche est éteinte.

Des mesures promptes et sévères, préviendront le succès de cette horrible trahison.

La convention nationale après avoir entendu ses comités de législation et de marine réunis, sur la pétition de J. B. Draix, enseigne, non entretenu de la marine de la république, interprétant les article V et XVIII, du titre II, du code penal de la marine; du 22 août 1790.

Décète que les sous-officiers et officiers de la marine qui auroient été condamnés ou seroient condamnés à l'avenir à la peine de réduction de grade ou de solde, sont, après s'y être soumis, susceptibles de l'avancement au choix ou à l'ancienneté, comme les autres employés dans la marine.

Le département de Paris vient insister sur la nécessité d'organiser promptement l'instruction

publique, et demande qu'indépendamment des écoles primaires, il soit formé des établissemens pour l'enseignement des arts, l'acquisition des connoissances généralement utiles, et d'autres, pour celles auxquelles un petit nombre peut atteindre. Que le département se concerte avec la commune, pour les mettre en activité le premier novembre. Ce plan, appuyé par Lakanal et Grégoire, est consacré par un décret vivement applaudi.

La convention après quelques débats décrète qu'il n'y aura plus que trois degrés d'instruction publique, qui seront organisés pour le premier novembre. Les facultés de droit de médecine et de théologie sont supprimées.

Cette disposition est étendue à toute la république.

Givet est cerné; les habitans ont fait une sortie vigoureuse à la faveur de laquelle ils ont reçu un convoi considérable de vivres et de munitions.

Les représentans du peuple envoyés à Dunkerque, écrivent que les ennemis fuyent par-tout le sol de la liberté; qu'ils reçoivent la nouvelle que les Anglais se rembarquent, et quittent notre territoire.

La convention indignée des barbaries commises sur notre territoire par les Autrichiens, décrète que les armées de la république useront de représailles dans tous les endroits où elles pourront pénétrer.

Les représentans du peuple envoyés dans les départemens, rendront compte des moyens qu'ils ont pris pour le renouvellement et l'arrestation des administrateurs suspects et pour le sequestre des biens confisqués au profit de la république; ils sont chargés en outre d'accélérer la vente des biens des émigrés.

Un grand nombre de jeunes-gens en réquisition se présentent; on n'y voit point de muscadins. La convention décrète que le comité de la guerre fera demain son rapport à ce sujet.

Il y a eu le 6 septembre à 21 lieues d'Oues-sain, un combat entre un cutter Anglais et un

bâtiment Français. Les matelots de la république ont sauté à l'abordage. Le Cutter quoique plus fort, est tombé au pouvoir du vaisseau français. Un décret enjoint au ministre de la marine, de pourvoir à l'avancement des braves marins qui se sont distingués dans cette action.

Les troubles du Doubs s'apaisent, 400 rebelles sont arrêtés. Le tribunal criminel de Besançon s'est transporté à Ornans pour en juger quarante.

*Séance du Lundi 16 Septembre.*

On fait lecture d'une lettre du général d'Hedouville, au général Hostein. Victoire mon ami! Wervick est emporté, nous avons tout pris, canons, munitions, vivres, et les satellites des despotes.

Trois affaires ont eu lieu contre les rebelles, toutes trois ont été heureuses, Rossignol et Sauterre les ont battus complètement.

L'armée de la Moselle a eu aussi des succès. Les ennemis ont été par-tout repoussés. Au seul poste de Lauterbourg on leur a tué 2000 hommes, 500 blessés et fait 500 prisonniers parmi lesquels se trouve le ci-devant marquis de Muy, qui va être fusillé. Les Prussiens ont été débusqués de tous leurs postes. Nos hussards ont passé la Sambre. --- Près Mont-Louis nos troupes ont fait 60 prisonniers espagnols et leur ont tué beaucoup de monde.

Le ministre de la guerre écrit qu'il manque d'ingénieurs et qu'il est obligé d'avoir recours aux architectes pour subvenir aux besoins des 14 armées de la république.

On réunira à la Conciergerie tous les prévenus de délits révolutionnaires, qui étoient ci-devant dispersés dans différentes maisons.

LOTÉRIE DE FRANCE

Numéros sortis le 16 Septembre 1793.

15. 16. 43. 90. 22.

*Payemens de l'Hôtel-de-ville.*

Six premiers mois 1793. J.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 3; le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 34 livres pour l'année. 18 liv. pour six mois 9 livres pour trois mois, et pour deux mois en envoyant 6 liv.